

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA TOUR-EN-MAURIENNE -
SÉANCE DU MARDI 11 OCTOBRE 2022**

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le mardi 11 octobre 2022 à 18 heures 15 dans la salle Léopold DURBET d'Hermillon, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURBET Yves, FRUMILLON Mireille, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, AVANZI Louis, DEFUNTI Elisabeth, DUPRAZ-CHAUDET Laure, FRUMILLON Michel, MORRUGARES-BAROU Sabine, NORAZ Alain, REYNAUD Claude, OLIVE Philippe, POLTRON Martine, VALLIN Rémi.

Membres représentés : FALQUET Philippe (procuration à Jean-Michel STASIA), VALENZANO Justine (procuration à Yves DURBET), DOMINJON Alain (procuration à Claude REYNAUD), BENEDETTO Sophie (procuration à Danielle BOCHET), DURIEUX Natacha (procuration à Philippe OLIVE).

Date de la convocation : 03 octobre 2022

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur le Maire propose Alain NORAZ pour effectuer la mission de secrétaire de séance. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur Alain NORAZ comme secrétaire de séance.

Vote : 19 Pour

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 27 JUIN 2022

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 juin 2022.

Vote : 19 Pour

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT

Danielle BOCHET présente la décision modificative n°1 du budget eau/assainissement qui s'équilibre à 157 600 € en investissement.

Désignation	Dépenses		Recettes		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
D 2032 : Frais de recherche et de dev.		1 000,00 €			Levé topo schéma directeur
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		1 000,00 €			
D 21531 : Réseaux d'adduction d'eau		7 500,00 €			travaux
D 21531 : Réseaux d'adduction d'eau		15 400,00 €			canalisation
D 21531-199 : Requalification village Pontan		2 000,00 €			requalification solde
D 21532 : Réseaux d'assainissement		7 500,00 €			travaux
D 21532 : Réseaux d'assainissement		19 600,00 €			maitrise d'œuvre
D 21532 : Réseaux d'assainissement		104 000,00 €			station d'épuration
D 21561 : Service de distribution d'eau		600,00 €			fournitures
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		156 600,00 €			
R 1318 : Autres				7 600,00 €	subvention
R 1318 : Autres				150 000,00 €	subvention
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				157 600,00 €	
Total		157 600,00 €		157 600,00 €	

Vote : 19 Pour

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Danielle BOCHET présente la décision modificative n°2 du budget principal pour une masse budgétaire augmentée de 113 358.05 € au total.

Désignation	Dépenses		Recettes		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D 6413 : Personnel non titulaire		20 000,00 €			
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		14 674,00 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel		34 674,00 €			
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquation	3 690,00 €				baisse cotisation
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	3 690,00 €				
D 673 : Titres annulés (exercice antérieur)		100,00 €			
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		100,00 €			
R 73224 : Fonds départ DMTO (5000 h)				50 000,00 €	dotat. suppl.
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				50 000,00 €	
R 7411 : Dotation forfaitaire			20 133,00 €		baisse dotation
R 74121 : Dot Solidarité rurale			13 853,00 €		baisse dotation
R 74127 : Dot nationale de péréquation			930,00 €		baisse dotation
TOTAL R 74 : Dotations et participations			34 916,00 €		
R 773 : Mandats annulés (exercice antérieur)				16 000,00 €	remboursement EDF
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				16 000,00 €	
Total	3 690,00 €	34 774,00 €	34 916,00 €	66 000,00 €	
INVESTISSEMENT					
D 2041582-194 : Enfouir rue St Martin et du Four		75 049,15 €			régularisation
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		75 049,15 €			
D 2111 : Terrains nus		5 000,00 €			
D 2116 : Cimetières		14 700,00 €			caveaux
D 21312 : Bâiments scolaires		2 300,00 €			fresque école
D 21318 : Autres bâtiments publics		4 100,00 €			église
D 21531-194 : Enfouir rue St Martin et du Four		87 834,90 €			régularisation
D 21538-194 : Enfouir rue St Martin et du Four	149 000,00 €				régularisation
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	149 000,00 €	113 984,90 €			
D 2313-195 : Réhabilitation gites Villsiel		42 240,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		42 240,00 €			
R 1327-195 : Réhabilitation gites Villsiel				10 000,00 €	subvention
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				10 000,00 €	
R 21538-194 : Enfouir rue St Martin et du Four				72 274,05 €	régularisation
TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles				72 274,05 €	
Total	149 000,00 €	231 274,05 €		82 274,05 €	
Total Général		113 358,05 €		113 358,05 €	

Vote : 19 Pour

**RÉVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022
RESTITUTION DE LA COMPÉTENCE « MOBILITÉ » A LA REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie le 6 septembre 2022 afin d'entériner le rapport sur l'augmentation de l'attribution de compensation des communes de Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis et La Tour-en-Maurienne dans le cadre de la restitution de la compétence « mobilité » à la Région Auvergne-Rhône Alpes depuis le 1er juillet 2021.

La compétence avait en effet été notamment financée en 2012 par diminution des attributions de compensation de ces communes.

Il précise également que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a approuvé, lors de sa séance du 29 septembre 2022, l'augmentation des attributions de compensation 2022 pour ces trois communes, selon les montants indiqués ci-dessous :

	AC 2021 hors révision « mobilité »	Révision libre (Région « mobilité ») Région	AC 2022 corrigée
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	3 874 512,93 €	209 990,00 €	4 084 502,93 €
SAINT-JULIEN-MONTDENIS	235 347,24 €	3 761,00 €	239 108,24 €
LA TOUR-EN-MAURIENNE	950 849,73 €	3 349,00 €	954 198,73 €

Les trois communes citées sont donc intéressées à la révision libre de leur attribution de compensation pour 2022 et doivent délibérer pour entériner l'acceptation de ces montants.

Vote : 19 Pour

**SOLLICITATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN
POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU TITRE DES TRAVAUX DE
RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE DU VILLARET A LE CHATEL**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau des coûts et subventions du chantier de rénovation de l'ancienne école du Villaret à Le Chatel.

Le financement de cette opération est récapitulé comme suit :

	HT	TTC
Montant du projet	652 438,00 €	782 925,60 €
FCTVA (16,404%)	€	128 431,12 €
TOTAL (Montant projet TTC – FCTVA)	€	654 494,48 €
Etat / DSIL 2020	€	100 000,00 €
Etat / DSIL 2021	€	103 600,00 €
TELT	€	107 000,00 €
Région (parking)	€	18 987,00 €
3CMA (rénovation énergétique des logements communaux)	€	29 086,00 €
Total subventions	€	358 673,00 €
Autofinancement de la Commune	€	295 821,48 €
Fonds de concours maximal autorisé	€	147 910,74 €

La Commune de La Tour-en-Maurienne sollicite la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan pour le versement d'un fonds de concours, à hauteur de 25 000 €.

Vote : 19 Pour

Remarques des élus :

Monsieur le Maire en profite pour évoquer le retard pris par ce chantier.

La crise économique ainsi que des difficultés conjoncturelles rencontrées par les entreprises du bâtiment, liées au recrutement notamment, expliquent ce retard.

La fin du mois de novembre est désormais envisagée pour la fin des travaux.

Martine POLTRON demande si des pénalités de retard sont prévues. Il lui est répondu que le maître d'œuvre a fixé un nouveau planning de livraison au cours du mois de septembre. Il a également adressé un rappel aux entreprises sur les pénalités encourues.

Les avenants, établis avec plusieurs entreprises, sont présentés par le maire :

Avenants travaux appartements Villaret				
Entreprise	Equipement	Montant initial TTC	Montant de l'avenant TTC	Nouveau montant marché
TP Manno lot 1	divers	57 152.40 €	7 116.00 €	64 268.40 €
constantin lot 2	actualisation du prix	160 800.00 €	10 791.36 €	171 591.36 €
Genoulaz lot 4	volets roulants et modif menuiseries	81 964.58 €	5 103.65 €	87 068.23 €
BURROT lot 8	lames PVC, plinthes, sol du logement 4	13 769.39 €	4 944.22 €	18 713.61 €
MD elec lot 10	DAD et remise en état Enedis	42 000.00 €	4 330.36 €	46 330.36 €
Total			32 285.59 €	
Dévis supplémentaires hors marché				
Favier	cuisine		9 000 €	
Bestenti	évier		2 037 €	
Salomon	lettrage facade		5 760 €	
total			16 797 €	

FIXATION DES LOYERS DES APPARTEMENTS DU JARDIN DU VILLARET

Mireille FRUMILLON rappelle la réhabilitation des logements communaux situés 119, chemin de la Chapelle au Villaret. L'architecte a présenté les nouvelles superficies à la suite de ces travaux.

Il est ainsi proposé à l'assemblée d'appliquer les tarifs ci-dessous pour chaque appartement :

N°	Type	Superficie	Loyer mensuel	Charges mensuelles 2022*
1	T3	68 m ²	476 €	117 €
2	T1	24 m ²	170 €	43 €
3	T2	44 m ²	250 €	75 €
4	T2	40 m ²	279 €	71 €
5	T4	82 m ²	572 €	139 €

*charges mensuelles comprennent : l'électricité des communs, le chauffage à granulés bois, l'entretien hebdomadaire des communs et la taxe d'ordures ménagères.

Mireille FRUMILLON précise que le logement n°3 a été rénové en 2019. Pour ces travaux, la commune a bénéficié d'une subvention. La convention correspondante mentionnait que le loyer appliqué devait être plafonné à 5.68 € / m² et révisable le 1^{er} janvier en cours de contrat de location.

Ces 5 logements seront disponibles d'ici la fin de l'année, ainsi qu'un logement T2 situé au-dessus de la mairie de Le Châtel.

Laure DUPRAZ-CHAUDET demande que soient transmis aux conseillers les plans des appartements rénovés.

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux tarifs.

Vote : 19 Pour

**ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX :
RENOVATION DE LA CHAPELLE DE ST PANCRACE A L'ECHAILLON**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le projet de travaux de rénovation de la Chapelle de St Pancrace à l'Echaillon.

Il présente le rapport d'analyse établi par le cabinet VALET, suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 29 septembre 2022.

Pour le Lot 1, maçonnerie, l'entreprise VALENZANO présente la solution technique et financière la mieux-disante, pour un montant de 109 202.28 € TTC.

Pour le Lot 2, toiture, l'entreprise AT Charpente présente la solution technique et financière la mieux-disante pour un montant de 42 535.61 € TTC.

Les travaux de rénovation débuteront en 2023.

Vote : 19 Pour

**FORET COMMUNALE – ETAT D'ASSIETTE 2023
SECTEURS HERMILLON ET LE CHATEL**

Monsieur le Maire présente l'état d'assiette 2023 proposée par l'ONF, concernant les coupes à asseoir en forêt communale relevant du Régime Forestier.

L'ONF propose notamment la suppression de 3 coupes de bois prévues en 2023 sur le secteur de Le Châtel. Sur le secteur d'Hermillon, il préconise de maintenir une coupe prévue en 2023 et d'avancer 2 coupes, planifiées respectivement en 2024 et 2025, en 2023.

La raison invoquée pour justifier la suppression des coupes sur le secteur de Le Châtel est la piste longue de 2 km, empêchant toute entreprise de débardage d'accéder aux coupes.

Claude REYNAUD constate l'abandon par l'ONF d'un certain nombre de communes, comme celle de Le Châtel. Les élus doivent se mobiliser et rappeler aux autorités l'importance de l'exploitation des coupes.

Monsieur le Maire propose de valider cet état d'assiette mais d'accompagner cet accord d'un courrier à l'ONF.

Il désigne également comme bénéficiaires solvables de la bonne exploitation des bois, Claude REYNAUD, Louis AVANZI et Alain NORAZ.

Vote : 19 Pour

REGULARISATION D'EMPRISE FONCIERE – PARCELLES H 1861 ET H 1863

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de régulariser l'emprise foncière d'une partie des parcelles sur la propriété privée de M. et Mme ABBA, sur le secteur de Pontamafrey, pour un total de 30 m².

Il propose le prix de 5 € le m² et précise que l'accord sera régularisé par un acte administratif de vente.

Vote : 19 Pour

**DESIGNATION D'UN ADJOINT AU MAIRE CHARGE DE REPRESENTER LA COMMUNE
DANS LES ACTES ADMINISTRATIFS DE VENTE**

Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour désigner un adjoint au Maire chargé de représenter la commune dans les actes passés en la forme administrative, tels que les ventes ou acquisitions immobilières.
Il propose Madame Danielle BOCHET.

Vote : 19 Pour

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL INFERIEUR A 10 % DU POSTE D'ADJOINT
D'ANIMATION EN CHARGE DE LA CANTINE**

Jean-Michel STASIA informe l'assemblée de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint d'animation en charge de la restauration scolaire, de 14 h 30 à 15 h 45.

Vote : 19 Pour

PRIME DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le principe de continuité de versement de la prime de fin d'année aux agents qui en bénéficiaient au sein des communes historiques. Elle sera versée avec le salaire de novembre.

Pour les agents ne bénéficiant pas de cette prime, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) sera octroyé.
Pour répondre à Laure DUPRAZ-CHAUDET, 12 agents relèvent de la prime de fin d'année, 13 du CIA.

Vote : 19 Pour

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rémi VALLIN :

Garderie : Il regrette le manque de flexibilité quant à l'accueil en garderie périscolaire. Il est indispensable de réserver avant le mercredi soir précédent pour bénéficier du service. Or, certains imprévus professionnels peuvent obliger les parents à inscrire leurs enfants hors délai.

Mireille FRUMILLON lui répond que les élus sont bien conscients de la contrainte que cette règle représente pour les parents.

Pour autant, un seul agent est présent à Le Châtel et ne peut assurer, à elle seule, l'encadrement de plus de 12 enfants. Un agent supplémentaire vient renforcer l'équipe seulement les soirs d'affluence, quand ceux-ci sont planifiés ; cela afin d'éviter un surcoût à la commune.

Danielle BOCHET :

- Commission « Action sociale » : La commission réunie le 10 octobre a fixé la date du repas des Aînés au dimanche 27 novembre.

Cette date ainsi que les critères d'éligibilité seront rappelés dans le prochain bulletin à paraître.

Le principe du colis aux personnes âgées a également été renouvelé.

Claude REYNAUD :

- Fibre : Il demande un point sur l'avancée du chantier. Yves DURBET répond que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) a été informée par courrier que les communes seront toutes équipées en fin d'année 2022. Quelques semaines seront nécessaires ensuite avant que les opérateurs puissent proposer leurs offres aux administrés.

Louis AVANZI :

- Auberge du Chaussy : Il fait part à l'assemblée de l'état de la toiture. Le revêtement Polytuil, censé protéger la toiture, disparaît, empêchant la retenue de la neige. L'entreprise, avertie par courrier, a cherché des explications auprès de son fournisseur qui ne constate pas d'altération. Yves DURBET propose de relancer l'entreprise.

Mireille FRUMILLON :

- Schéma Directeur d'Assainissement – Le Châtel : Il est demandé à Yves DURBET d'en commenter les conclusions. Il confirme que le remplacement de la station d'épuration du Villaret, datant de 1999, est préconisé et prévu au budget. Le schéma prévoit également le raccordement des hameaux du Praz, des Granges et de l'Echaillon. Seul le raccordement du Praz est inscrit au budget 2022. Les 2 autres le seront au budget 2023.

Jean-Michel STASIA :

- Circuit bus : La ligne mise en place le mardi après-midi par la 3CMA prévoyait un arrêt sur le secteur de Pontamafrey. Aucun administré ne semble plus profiter de ce service. Yves DURBET propose de consulter les habitants avant de supprimer ce service.
- Arc Energie Maurienne : au cours de sa réunion du 21 septembre, ont été évoquées la crise énergétique et les économies d'énergie à réaliser. Yves DURBET informe le Conseil municipal qu'une étude a été demandée au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) sur l'état de l'éclairage public et leurs préconisations en matière d'économies d'énergie. Leurs résultats sont attendus pour la fin de l'année. Pour rappel, seul le secteur de Le Châtel applique l'interruption de l'éclairage public la nuit.

Yves DURBET :

- Centrale hydro-électrique : L'exploitant propose aux élus une visite des 2 prises d'eau et de la centrale le 04 novembre à 09 h 00.

Séance levée à 19h50

Le secrétaire de séance,
Alain NORAZ

Le Maire,
Yves DURBET

